



Convention partenariale entre

**la Région Centre-Val de Loire,
les entreprises (xxx),
L'organisme de formation (xxx)
Pôle Emploi Centre-Val de Loire, ... (autres partenaires)**

**liée à la mise en œuvre d'une action de formation professionnelle
"intitulé de la formation"
en faveur de XX demandeurs d'emploi**

ENTRE

- **La Région Centre-Val de Loire**, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin – CS 94117 - 45041 ORLEANS Cedex 1, représentée par le Président, François BONNEAU ou la Vice-Présidente, Isabelle GAUDRON ;
- **Les entreprises :**
 - ✓ **XXXX**, sise, représentée par XXXXXX ;
 - ✓ **XXXX**, sise, représentée par XXXXXX .
- **Les partenaires :**
 - ✓ **L'organisme de formation** ,représentée par XXXXXX ;
 - ✓ **Partenaires sociaux, branche / OPCO / EPCI** ... sise, représentée par XXXXXX ;
 - ✓ **Pôle Emploi Centre-Val de Loire**, sise 3A rue Pierre Gilles de Genes - 45000 ORLEANS, représenté par la Directrice Régionale, Virginie COPPENS-MENAGER ;
 - ✓ **la Mission locale et/ou le Cap emploi**, représenté par XXXXXX , sise

Logo entreprise



Logo entreprise



Logo organisme



Logo partenaire



1 – Contexte

EXPLICITER LE CONTEXTE DE L'OPERATION / EXEMPLE ci-dessous

Plusieurs entreprises (ou l'entreprise *xxx*) du « *territoire* » spécialisées dans « *préciser le secteur d'activité* » ont fait part de leurs besoins en recrutement sur les métiers de « *citer* ». Elles ont exprimé à plusieurs reprises de grandes difficultés pour recruter du personnel qualifié. Les publics expérimentés et directement employables sont déjà en poste et le restent (faible turnover).

Une première rencontre, à l'initiative de « *citer le partenaire* », regroupant *xx* entreprises du « *département* » le « *date* », a permis de faire un point de situation des problématiques de recrutement rencontrées et d'envisager plusieurs pistes d'action, dont celle de la formation.

D'autres rencontres multi-partenariales ont suivi, associant les services de la Région Centre-Val de Loire, de Pôle Emploi « *et d'autres partenaires* ». Elles ont permis de définir un plan d'action partagé afin de répondre aux besoins de recrutement et de formation des entreprises sur un métier particulièrement en tension, celui de « *citer le métier* ».

Ce plan d'action est piloté et mis en œuvre par la Région avec le concours financier de l'Etat et en lien avec les partenaires sociaux, dans le cadre du PACTE Régional d'Investissement pour les Compétences 2019-2022 signé le 22/01/2019.

2 – Objet du partenariat pour « *année de référence* »

Le plan d'actions vise la création de *xx* emplois de « *citer le métier* » dans *xx* entreprises, sur le bassin de « *territoire* ».

Pour contribuer à l'atteinte de cet objectif, **une action de formation professionnelle** est mise en œuvre en faveur de demandeurs d'emploi, laquelle comprend des périodes de formation partagées entre l'entreprise et le centre de formation.

La formation vise l'obtention du « *libellé de la formation* ». Compte-tenu des attendus en termes de compétences des entreprises, la formation propose en complément des modules sur :

- La connaissance / le fonctionnement de l'entreprise,
- Les techniques de recherche d'emploi,
- Le savoir-être en entreprise,
- La formation SST
- ...

Le recrutement pour l'action de formation et pour l'emploi à l'issue de l'action sera basé sur les compétences et habiletés des demandeurs d'emploi. L'accès à la formation sera donc ouvert à tout demandeur d'emploi quels que soit son âge, son sexe, ses origines sociales, religieuses ou ethniques.

Sous réserve de l'atteinte des objectifs de formation, il sera visé à l'issue de la formation **la conclusion de contrats de travail en faveur des personnes formées, d'une durée de 6 mois ou en CDI.**

Le process de recrutement des demandeurs d'emploi sur l'action de formation, qui associe *la/les* entreprises et les membres du Service public régional d'orientation (SPRO), est prévu de la manière suivante : **DECRIRE LE PROCESS PREVISIONNEL**

- Une ou plusieurs informations collectives en présence de *la / des* entreprises dans les locaux de *xxx*
- Tests, entretiens par un jury composé de *xxx*, ...

3 – Engagements réciproques

a) La Région Centre-Val de Loire s'engage à :

- Définir et mettre en œuvre l'action de formation professionnelle dans le cadre du Programme régional de formation et/ou du Fonds Réactif Emploi Formation et avec le concours financier de l'Etat, pour préparer les demandeurs d'emploi à répondre aux besoins de compétences identifiés par l'entreprise sur le métier visé :

Formation :

Nombre de stagiaires visés :

Durée de la formation : xxh en centre et xxh en entreprise

Organisme de formation attributaires du marché :

Dates de session prévisionnelles : du xx au xx 20..

- Assurer la prise en charge des coûts pédagogiques de la formation ;
- Assurer la prise en charge de la rémunération et des droits connexes des stagiaires dans les conditions prévues à son règlement d'intervention ;
-

b) Les entreprises s'engagent à :

- Communiquer toutes leurs offres d'emploi à Pôle Emploi, afin de rendre visibles les besoins réels de recrutement sur l'ensemble des outils statistiques (ORFE, CLEOR...) ;
- Fournir en amont tous les éléments nécessaires en termes d'identification des besoins de compétences et d'emplois pour le recrutement et la mise en œuvre des actions de formation correspondantes et, en aval, les noms des candidats recrutés à l'issue de la formation ;
- Participer au processus de recrutement des stagiaires pour la formation :
 - Présentation de l'entreprise aux informations collectives,
 - Participation aux job-dating organisés par les partenaires (*citer pour chaque convention, Pôle Emploi ou autres partenaires du SPRO, organismes de formation*),
 - Organisation d'une visite de l'entreprise,
 - Participation aux entretiens de sélection,
 -
- Accueillir les stagiaires pendant les périodes d'alternance (selon un calendrier défini en accord avec l'organisme de formation) ;
- Mobiliser les moyens de l'entreprise en partenariat avec l'organisme de formation, en mettant à disposition un plateau technique et un salarié comme formateur ;
- Favoriser l'intégration des stagiaires en mettant à leur disposition le matériel technique nécessaire, des vestiaires, une salle de restauration... et en désignant des tuteurs ;
- Participer aux bilans intermédiaire et final avec les stagiaires pour suivre la formation, ajuster les contenus, et capitaliser les enseignements de l'action ;
- Recruter sur des postes pérennes les stagiaires à l'issue de la formation et répondant aux besoins de compétences de l'entreprise.



c) L'organisme de formation s'engage à :

- Favoriser le recrutement des stagiaires en déployant des moyens de communication et de captation adaptés, associant notamment les entreprises ;
- Adapter son ingénierie de formation, mettre en place les modalités pédagogiques et contenus de formation permettant le développement des compétences listées précédemment (article 2) ;
- Assurer un dialogue constant avec les employeurs signataires de la présente convention avant, pendant et à l'issue de la formation ;
- Préparer et accompagner systématiquement les périodes d'immersion dans les entreprises signataires de la présente convention, et consacrer un temps dédié au retour d'expérience, en individuel ou en collectif au retour de chaque période de stage ;
- Favoriser la participation des employeurs ou tuteur au temps d'évaluation, de bilans, ou jury de certification ;
- Assurer le suivi dans l'emploi des personnes, en sortie de formation, à 3 mois et 6 mois, et réaliser le reporting auprès de la Région ;
- Participer au comité de pilotage.
- (Proposition de l'OF)

d) Partenaires (partenaires sociaux, branche, OPCO, EPCI)

- Contribuer à l'expression des besoins de compétences des entreprises (recensement, enquête quantitative et qualitative...) ;
- Faciliter la mise en relation avec les entreprises ;
- Faire le lien entre l'action de formation et d'autres axes de travail territoriaux (ex : groupements d'employeurs, boucles saisonnières, actions sur l'attractivité des métiers...).
-

e) Pôle Emploi s'engage à :

- Repérer les publics demandeurs d'emploi susceptibles d'intégrer la formation et les orienter vers le process de recrutement sur la formation prévu à la présente convention en lien avec les autres partenaires du Service Public Régional d'Orientation (SPRO) ;
- Promouvoir le plus largement possible la formation lors d'évènementiels, salons, forums... et en mobilisant les moyens de communication de Pôle emploi (affichage, réseaux sociaux, etc.) ;
- Prendre en charge la rémunération pour les demandeurs d'emploi en Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), Allocation de sécurisation professionnelle (ASP) ou Allocation de solidarité spécifique (ASS).
-



f) La Mission locale / Cap emploi s'engage à :

- Repérer les publics demandeurs d'emploi susceptibles d'intégrer la formation et les orienter vers le process de recrutement sur la formation prévu à la présente convention en lien avec les autres partenaires du Service Public Régional d'Oriantation (SPRO) ;
- Promouvoir le plus largement possible la formation lors d'évènementiels, salons, forums... ;
-

4 - Modalités de pilotage et de suivi

a) Mise en place d'une instance de suivi

Un comité de suivi est mis en place, composé de chacune des parties qui ont désigné un référent opérationnel pour le suivi de cette opération.

Ces référents sont :

- Région Centre-Val de Loire : « *nom du référent Formation territorial* ».
- Entreprise(s) : *xxx, fonction*
- Organisme de formation : *xxx, fonction*
- Partenaires : *xxx, fonction*
 - Partenaires sociaux/Branche/OPCO/EPCI : *xxx, fonction*
 - Pôle Emploi : *xxxx, fonction*
 - Mission locale / Cap emploi : *xxx, fonction*

b) Rôle du comité de suivi

Le comité de suivi est chargé de coordonner et d'examiner la mise en œuvre de cette convention.

Il s'agit de :

- Mettre en place l'organisation favorisant l'efficacité de fonctionnement entre les partenaires du projet ;
- Délivrer toutes les informations nécessaires à la bonne marche du projet et assurer leur diffusion à l'ensemble des partenaires signataires ;
- Apporter des réponses concrètes aux problèmes posés ;
- Évaluer les résultats obtenus.

c) Fréquence des réunions

Les partenaires se réuniront en tant que de besoin au vu du déroulement de l'action et au moment des bilans.



5. Indicateurs de suivi et réalisation

Les Indicateurs de réalisation ont été définis et s'articulent comme suit :

POLE EMPLOI ET LES AUTRES MEMBRES DU SPRO COMMUNIQUERONT AU COMITE DE SUIVI LES DONNEES CI-APRES :

- le nombre de candidat.e.s orientés en formation ;
- information sur la communication mobilisée.

LES ENTREPRISES TRANSMETTRONT AU COMITE DE SUIVI LES DONNEES CI-APRES :

- la liste des candidats reçus en entretien et les suites données ;
- le nombre de candidats recrutés et la nature des postes (CDD/CDI/Temps complet/temps partiel).

LA REGION CENTRE - VAL DE LOIRE FOURNIRA AU COMITE DE SUIVI LES DONNEES CI-APRES :

- le nombre de candidats recrutés en formation ;
- le nombre de stagiaires ayant validé leur formation ;
- le nombre d'heures de formation déployées ;
- le coût de la formation.

6. Communication externe

Chaque signataire s'engage à informer les autres partenaires signataires de toute action de communication externe qu'il envisage au titre de la présente convention.

Les logos de la Région Centre-Val de Loire, de Pôle Emploi, [des partenaires à la convention](#), de l'Etat et du PIC « Investir dans vos compétences », doivent figurer sur l'ensemble des documents de communication à destination des publics. La fiche technique « communication » actualisée, ainsi que les chartes graphiques de la Région Centre – Val de Loire et du logo « Investir dans vos compétences » sont disponibles sur :

<http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/site/etoilepro/programme-regional-formation>.

7. Durée de la convention

La présente convention est conclue jusqu'au xxxxxxxxxxxx et pourra être prolongée par voie d'avenant.

Les signataires s'engagent à se tenir informés des modifications qui pourraient intervenir au cours de ce projet et qui remettraient en cause l'organisation arrêtée.



Fait à xxxx, en x exemplaires originaux, le

<p>Le Président du Conseil régional du Centre-Val de Loire</p> <p>François BONNEAU</p>	<p>La Directrice Régionale de Pôle Emploi Centre-Val de Loire</p> <p>Virginie COPPENS-MENAGER</p>
<p>Le XXX de l'organisme de formation</p> <p>xxxxxxxxxxxxxx</p>	<p>Le Président Directeur Général de l'entreprise XXXXX</p> <p>xxxxxxxxxxxxxx</p>
<p>Partenaires X</p>	<p>Le Président Directeur Général de l'entreprise XXXXX</p> <p>xxxxxxxxxxxxxx</p>